

**EXAMENS EPS EN LP CAP/BEP 2018 BAC PRO 2018**

	<b>BAC PRO</b>	<b>CAP BEP</b>
<b>Choix des APSA</b>	<p>Un ensemble certificatif de 3 épreuves relevant de 3 CP différentes (au moins 2 relevant de la liste nationale) est proposé aux élèves. Une des épreuves peut être certifiée en 1<sup>ère</sup>, les 2 autres le sont obligatoirement en Tale.</p> <p>Dérogation exceptionnelle accordée par le recteur pour raison technique ou matérielle, peut permettre une évaluation sur 2 épreuves issues de 2 CP différentes, une des épreuves peut être issue de la liste académique.</p>	<p><b>CAP BEP FILIERE BAC PRO</b> Un ensemble certificatif de 2 épreuves relevant de 2 compétences propres choisies dans la liste nationale ou dans la liste académique (des référentiels à construire). 1 épreuve au moins sur la liste nationale. L'évaluation a lieu en 1<sup>ère</sup> BAC PRO.</p> <p><b>CAP 2ANS</b> Un ensemble certificatif 2 épreuves relevant de 2 compétences propres choisies dans la liste nationale ou dans la liste académique (des référentiels à construire). 1 épreuve au moins sur la liste nationale. L'évaluation peut avoir lieu sur les 2 années du cursus.</p>
<b>EVALUATION</b>	Évaluation à l'issue de chaque cycle par le professeur du groupe classe.	Évaluation à l'issue de chaque cycle par le professeur du groupe classe.
<b>NOTATION</b>	Chaque épreuve est notée sur 20 en référence au <b>niveau 4</b> . La note finale résultant de la moyenne aux 3 épreuves sera arrondie au point entier le plus proche après harmonisation de la commission académique.	Chaque épreuve est notée sur 20 en référence au <b>niveau 3</b> . La note finale résultant de la moyenne aux 2 épreuves sera arrondie au point entier le plus proche après harmonisation de la commission académique.
<b>CONTROLE ADAPTE</b>	<p><u>Candidats handicapés ou présentant une inaptitude partielle</u> : 2 épreuves proposées en CCF relevant de 2 CP différentes Ou 1 épreuve en examen terminal</p> <p>Les épreuves adaptées sont issues de la liste nationale de préférence sinon l'établissement peut proposer une nouvelle épreuve respectueuse des exigences de l'examen.</p> <p>Les candidats handicapés non dispensés de l'épreuve obligatoire peuvent bénéficier d'une épreuve adaptée facultative.</p>	<p><u>Candidats handicapés ou présentant une inaptitude partielle</u> : L'évaluation porte sur au moins une épreuve adaptée Ou 1 épreuve en examen terminal</p> <p>Les épreuves adaptées sont issues de la liste nationale de préférence sinon l'établissement peut proposer une nouvelle épreuve respectueuse des exigences de l'examen.</p>
<b>SHN</b>	<p>En cas de difficulté aménagement possible du CCF. Évaluation sur 2 épreuves issues de la liste nationale relevant de 2 CP différentes. Cela ne concerne pas les HNSS et JO. Adaptation possible des modalités d'enseignement et du calendrier.</p>	<p>En cas de difficulté aménagement possible du CCF. Évaluation sur au moins une épreuve de la liste nationale ou académique. Adaptation possible des modalités d'enseignement et du calendrier.</p>
<b>ABSENCE INAPTITUDE DISPENSE</b>	<p>Tout élève absent au CCF sans justification valable est noté 0/20. Tout élève absent à toutes les sessions d'évaluation est déclaré « absent » ce qui entraîne la non délivrance du diplôme.</p> <p>Inaptitude en cours d'année scolaire ou cas de force majeure validée par le chef d'établissement <u>l'enseignant décide</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Épreuves d'évaluation différées</li> <li>• Notation sur 2 épreuves</li> <li>• Ne pas formuler de note s'il considère les éléments insuffisants et porter la mention « dispensé d'EPS pour raisons médicales ».</li> </ul> <p>Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée entraîne une dispense d'épreuve.</p>	<p>Tout élève absent au CCF sans justification valable est noté 0/20. Tout élève absent à toutes les sessions d'évaluation est déclaré « absent » ce qui entraîne la non délivrance du diplôme.</p> <p>Inaptitude en cours d'année scolaire ou cas de force majeure validée par le chef d'établissement, <u>l'enseignant décide</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Épreuves d'évaluation différées</li> <li>• Notation sur 1 épreuve</li> <li>• Ne pas formuler de note s'il considère les éléments insuffisants et porter la mention « dispensé d'EPS pour raisons médicales ».</li> </ul>
<b>PROTOCOLE</b>	<p>Il récapitule pour chacun des types d'enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les ensembles certificatifs retenus</li> <li>➤ Les dates des évaluations et des rattrapages</li> <li>➤ Les professeurs évaluateurs</li> <li>➤ Les aménagements du contrôle adapté</li> <li>➤ Si possible les outils de recueil de données.</li> </ul> <p>Il est transmis sous couvert du chef d'établissement et à présenter à la commission académique pour contrôle de conformité.</p>	
<b>COMMISSION ACADEMIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Arrête la liste des épreuves académiques</li> <li>➤ Valide les protocoles d'évaluation</li> <li>➤ Harmonise les notes de CCF et des épreuves ponctuelles.</li> <li>➤ Publie les statistiques sur les épreuves</li> </ul>	